

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190704-89-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2019



Rapport
2018

Prix & Qualité

Du service public

D'élimination

des déchets ménagers



PRÉAMBULE

La Loi Barnier (Loi n° 95-101 du 2/02/1995), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, et par décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié au Journal Officiel du 14 mai 2000, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

SOMMAIRE

◆ **INDICATEURS TECHNIQUES**

- La collecte des déchets ménagers 4
- Le traitement des déchets ménagers 5-6

◆ **CHIFFRES CLES**

- Collecte : Les chiffres clés 2018 7-8
- Traitement : les chiffres clés 2018 9

◆ **INDICATEURS FINANCIERS**

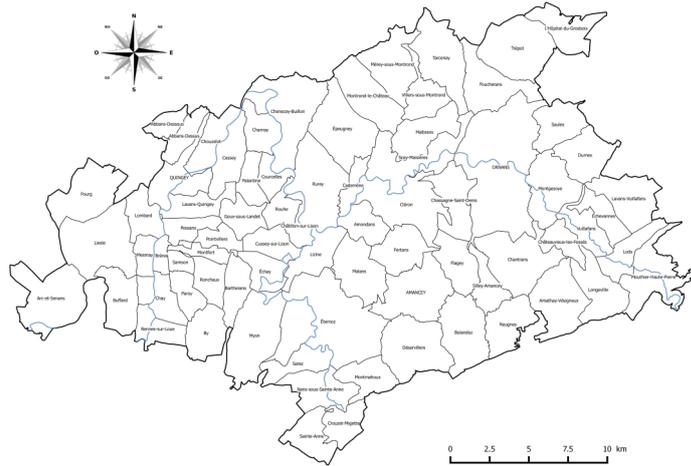
- Dépenses : les chiffres clés 2018 11
- Recettes : les chiffres clés 2018 13

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

◆ TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Loue Lison compte 75 communes membres, pour une population totale de 24 937 habitants;

La Communauté de Communes Loue Lison



◆ ORGANISATION DES COLLECTES

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les collectes des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Ménagers Recyclables (DMR) sont effectuées par des prestataires de service : les sociétés **WILLY WETZEL** (Tarcenay) et **NICOLLIN** (Corcelles-Ferrières).

Pour les OMR : 1 fois par semaine
Pour les DMR (recyclables) : 1 fois tous les 15 jours

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

OMR et DMR : 7 duos de colonnes semi-enterrées et 9 duos de cache-conteneurs sont présents sur les communes d'Ornans, Mouthier-Haute-Pierre, Vuillafans et Montgesoye. Ils sont collectés par la société Wetzel avec une périodicité de 1 semaine à 15 jours.

VERRE : 121 colonnes à verre sont réparties sur les 75 communes. La collecte est effectuée par un prestataire de service, la société **SOLOVER**, avec une périodicité de 15 jours à un mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS MÉNAGERS

025-200068070-20190704-89-19-DE

Accusé certifié exécutoire
 Elle est effectuée 2 fois par an (sauf la commune d'Ornans) par deux prestataires de service : **WILLY WETZEL** et l'association **TRI** (Quingey).
 Réception par le préfet : 18/07/2019

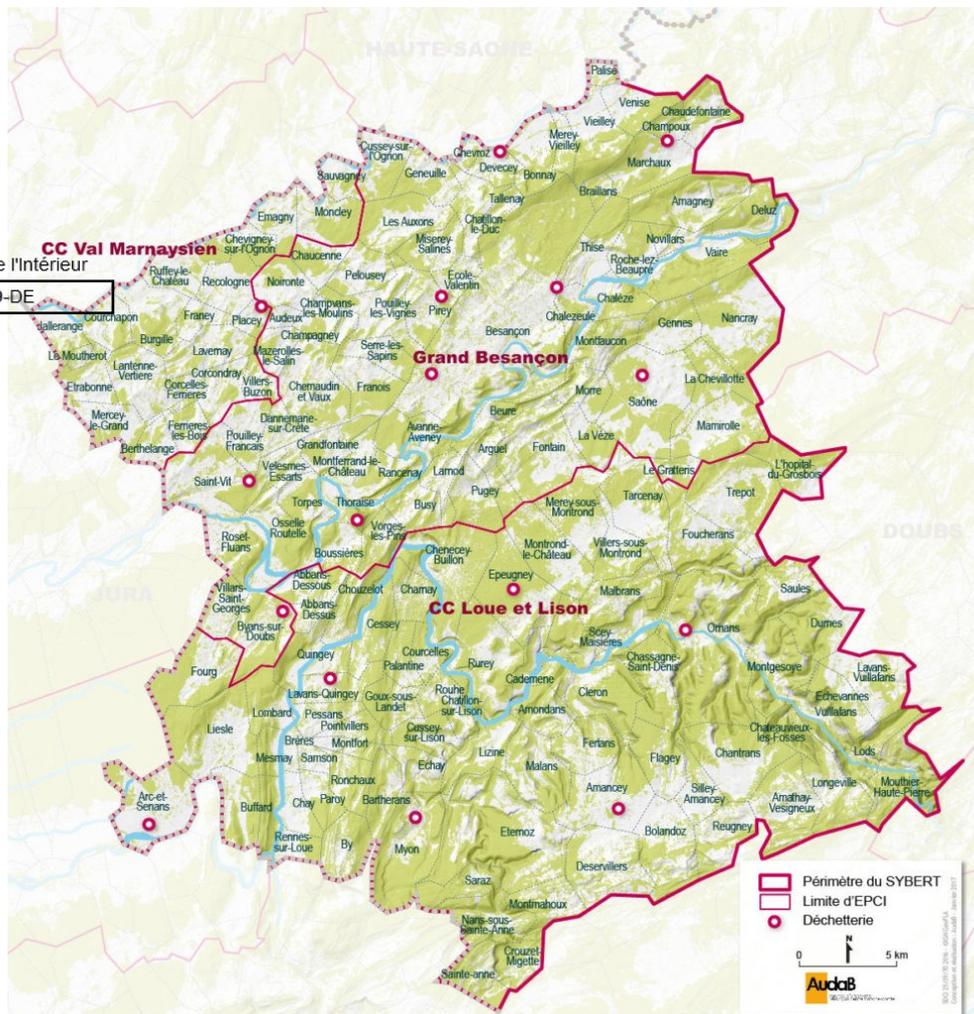
LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

◆ TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Loue Lison a transféré sa compétence *TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS* au SYndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets : **le SYBERT**



◆ INDICATEURS TECH



LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

◆ PRINCIPALES MISSIONS DU SYBERT

INCINERATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Édifiée à Planoise dans les années 1970, l'usine d'incinération est gérée par le Sybert depuis janvier 2004.

L'énergie thermique produite par l'usine d'incinération représente 35 à 40% des besoins en énergie du réseau de chauffage urbain de Besançon (Hôpital Minjoz, Quartier de Planoise).

Les Ordures Ménagères Résiduelles de notre territoire sont traitées en totalité dans cette usine



TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets de nos bacs jaunes ont été livrés dans le centre de tri du Sybert à Besançon, à 200 m de l'usine d'incinération.

Après tri des différents matériaux et conditionnement en balles, les déchets sont envoyés dans leur filière de recyclage respective :

Cartons en BFC, Briques alimentaires dans les Vosges, Papiers en France (Vosges et BFC), Bouteilles plastique en BFC, divers France, Espagne et Allemagne, Emballages acier dans le Nord et Emballages aluminium dans l'Oise.

CREATION & GESTION DES DECHETTERIES

16 déchetteries sont présentes sur le territoire du SYBERT.



COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

Outre le compostage des déchets verts déposés dans ses déchetteries, le SYBERT mène chaque année une opération d'incitation au compostage individuel en proposant aux ménages des composteurs à des tarifs préférentiels d'achat (40€ le composteur bois 300 ou 600L). La CCLL revend les composteurs à prix coûtant.

131 Composteurs vendus en 2018 (117 en 2017).

INSTALLATION DE TRI MASSIFICATION

Cette installation permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de les valoriser au maximum et éviter leur enfouissement.

93% des encombrants collectés en déchetterie ont pu être valorisés (incinération ou recyclage)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023 200063070 20190707 88 19 DE

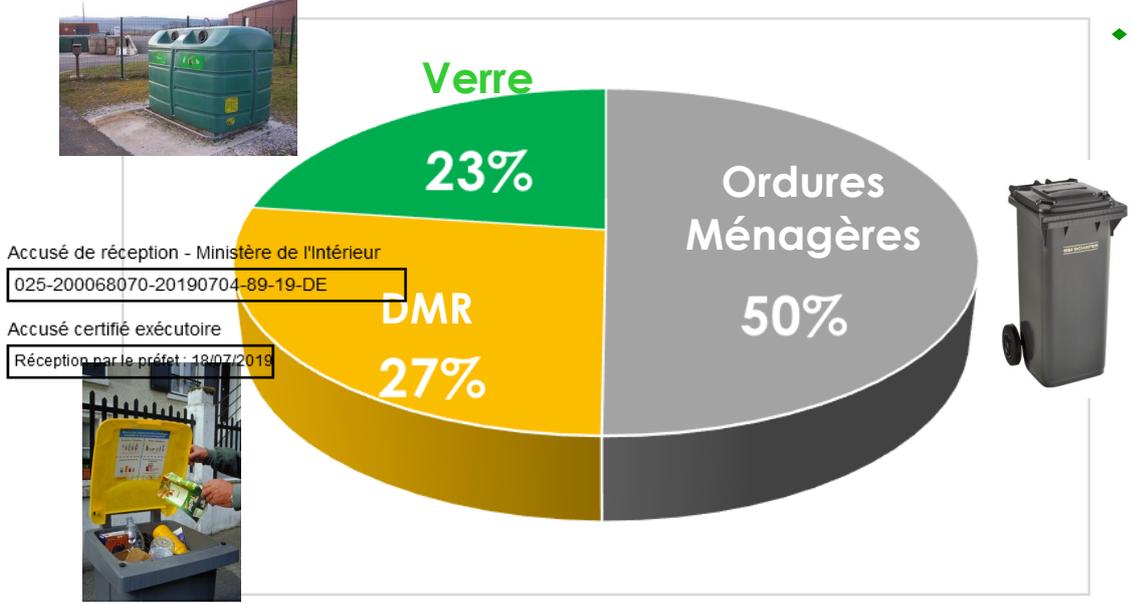
Accusé certifié Expéditeur

Réception par le préfet - 18/07/2019

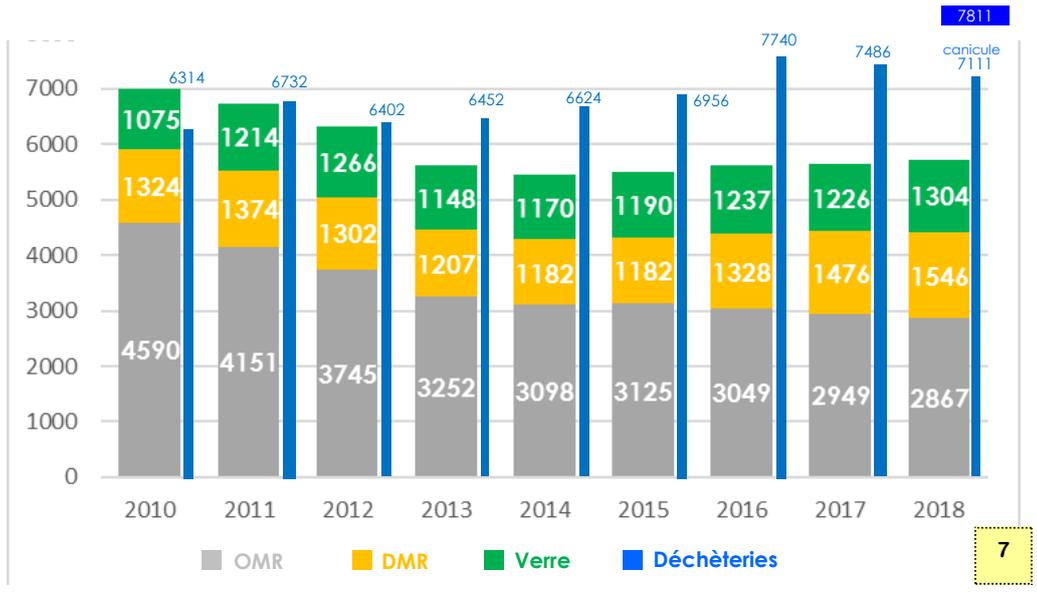
COLLECTE : LES CHIFFRES CLES 2018

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : ONT ÉTÉ COLLÉCTÉS :
 2 867 tonnes d'O.M.R.
 1546 tonnes de DMR et PAPIERS dont 299 tonnes de refus (= 19 %)
 1 304 tonnes d'emballages en verre

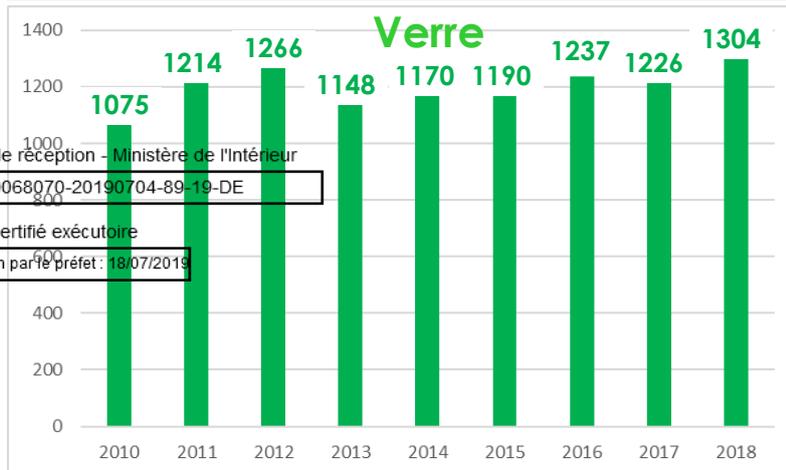
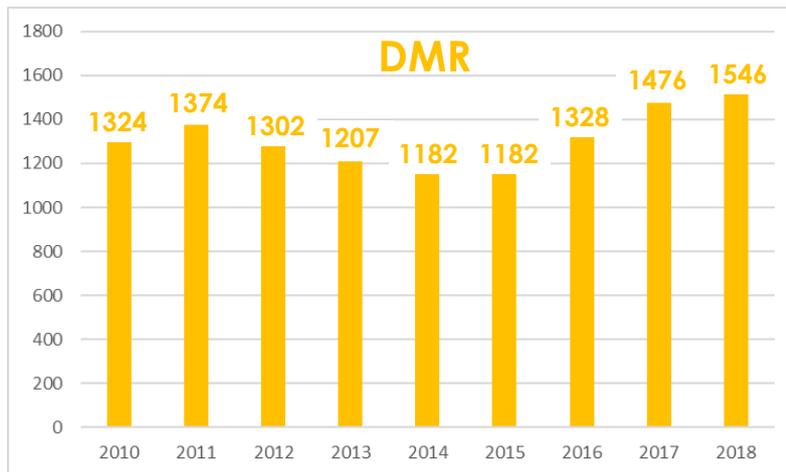
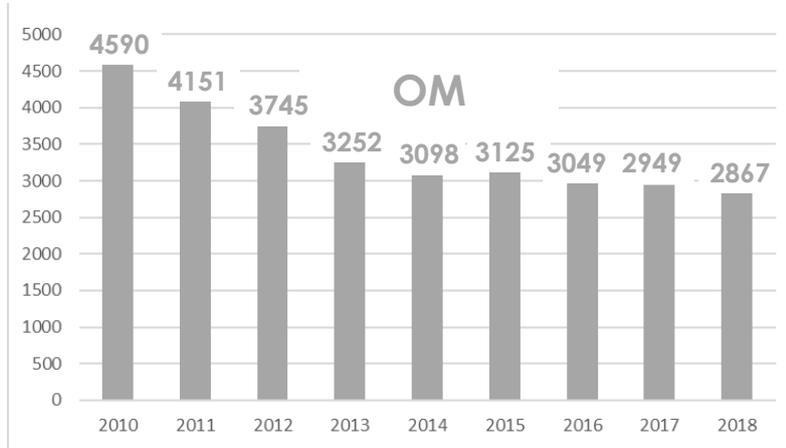
CHIFFRES CLÉS



Évolution des tonnages collectés sur la CCLL



Evolution des tonnages collectés sur la CCLL



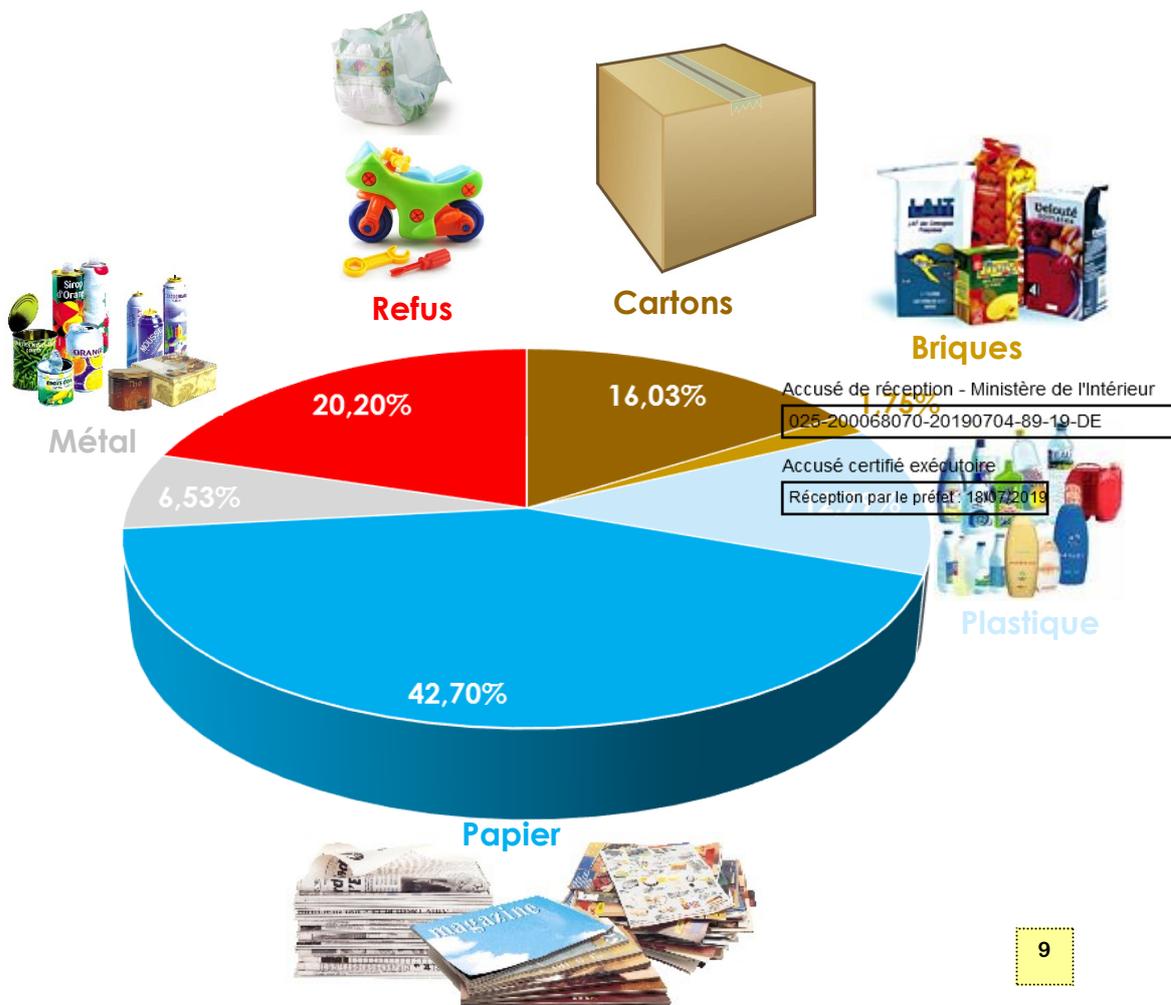
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 025-200068070-20190704-89-19-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet: 18/07/2019

LE CONTENU DU BAC JAUNE

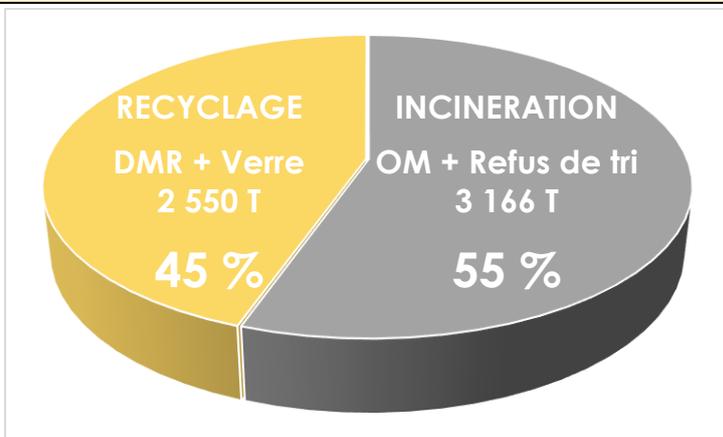
Des caractérisations sont effectuées régulièrement au centre de tri pour connaître les proportions de chaque matériau présent dans les bacs jaunes.

22 caractérisations ont été réalisées en 2018 dans le centre de tri Sybert.

Depuis le 1er juillet 2016 on constate une hausse des emballages plastiques, grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, mise en application. Des investissements ont été réalisés dans le centre de tri Sybert pour permettre de trier plus de déchets plastiques et ne plus se limiter aux seuls flacons.



TRAITEMENT : LES CHIFFRES CLES 2018



◆ CHIFFRES CLÉS

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : DESTINATION USINE D'INCINERATION

L'usine d'incinération SYBERT de Besançon est équipée de 2 fours. Elle permet d'incinérer 7 Tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par heure et a une capacité annuelle de 55 000 Tonnes.

Déchets entrants		Produits sortants	
O.M.R. :	2 866,7 T	Métaux ferreux :	67 T
Erreurs de tri :	299,4 T	Métaux non ferreux :	3 T
		Mâchefers :	687 T
		REFIOM :	137 T
		Chaleur :	5 814 MWH
		Électricité :	905 MWH

DECHETS DU BAC JAUNE : DESTINATION CENTRE DE TRI

1 246 tonnes de DMR (hors refus de tri) ont été triées au centre de tri en 2018. Les matières sont séparées puis mise en balle avant d'être acheminés dans les usines de recyclage.

Déchets entrants		Produits sortants	
DMR (bac jaune)	1 546 T	Plastique	190 T
		Cartons Briques	194 T
		Papiers	695 T
		Emballages Acier Alu	97 T
		Erreurs de tri	299 T
		TOTAL	1482 T

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20190704-89-19-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2019

10

La différence entre le flux entrant et le flux sortant s'explique par la présence de stock de l'année précédente

DEPENSES : LES CHIFFRES CLES 2018

DEPENSES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2018					
			Rappel 2017	2018	2018 en %
	COLLECTE 699 822,69 € 31,75 % (31,04 % en 2017)	Verre	SOLOVER	59 290,52 €	57 118,45 €
	Sélective	WETZEL + NICOLLIN	236 261,45 €	211 680,63 €	9,6 %
	Ordures Ménagères Résiduelles	WETZEL + NICOLLIN	446 524,79 €	407 094,72 €	18,5 %
	Encombrants	TRI + WETZEL	15 718,51 €	23 928,89 €	1,1 %
TRAITEMENT 1 322 892,24 € 60,02 % (62,14 % en 2017)	Recyclables	SYBERT	291 403,55 €	240 837,65 €	11 %
	Incinération (Taxe comprise)	SYBERT	449 533,51 €	408 718,04 €	18,6 %
	Contributions Sybert	Déchetteries : 463 099 € Administration : 77 903 € Composteurs : 42 518 € Prévention : 30 722 €	768 612,28 €	617 926,53 €	28 % 21 % Déchetteries, 3,5 % Administration, 1,9 % Compostage, 1,4 % Prévention
	Provision démantèlement ancien four	SYBERT	7 310,69 €	55 410,02 €	2,5 %
CHARGES DU SERVICE 10 8421,42 € 4,92 % (2,78 % en 2017)	Charges à caractère général	Communication 6 597,90 € Logiciel RI 5 728,40 € Administration 12 211,92 € Matériel 17 383,20 €	28 581,56 €	41921,42 €	1,9 %
	Salaires Technicien		39 280,45 € Faux : manque Quingey : Sinon 70 897,67 €	66 500,00 €	3 %
DOTATION AUX AMORTISSEMENT 72 857,37 € 3,31 % (4,04 % en 2017)	Amortissement bacs / système embarqué RI		98 590,26 €	72 857,37 €	3,3 %
Total dépenses 2018 (hors investissements)			2 441 107,57 €	2 203 993,72 €	100,00%

INDICATEURS FINANCIERS

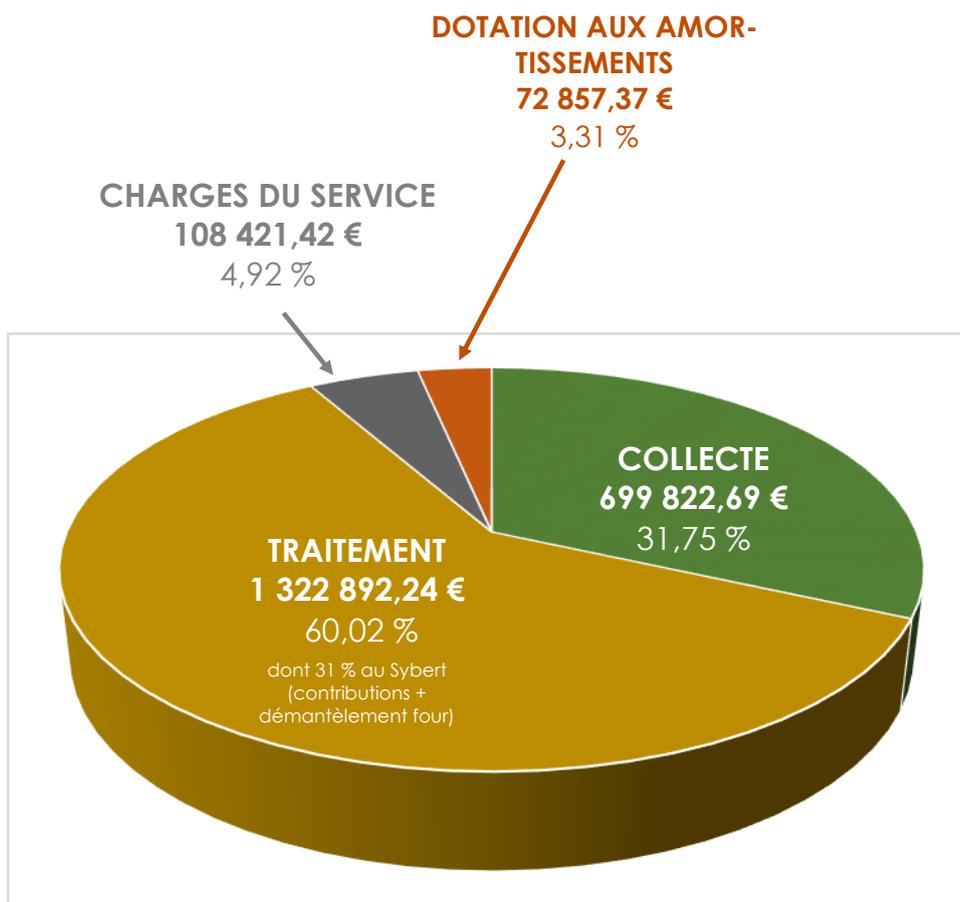
Explication de la « baisse » des dépenses entre 2017 et 2018 :

Collecte OM : - 40 000 € = 20 000 € (11,5 mois payés /12) + 20 000 € (changement de marché et de prestataire)
Collecte DMR : - 25 000 € = 19 000 € (coût collecte papiers par TRI) + 6 000 € (11,5 mois payés / 12)
Collecte et traitement Verre : - 2000 € malgré une augmentation du tonnage (82 t.) car tarif unique sur la CCLL.
Encombrants : C2 sur Quingey et Amancey (C1 en 2017) + toutes les communes d'Amancey (7 en 2017)
Traitement OM : 11 payés en 2018 (15 en 2017) + baisse coût : 122,50 €/t en 2017 contre 118,60 €/t en 2018.
Traitement DMR : 11 mois payés en 2018 (13 en 2017) + baisse coût : 156,30 €/t en 2017 contre 149,70 €/t en 2018.
Contributions Sybert : les tarifs n'ont pas changé. Les 150 000 € de différence s'expliquent par le fait que le 4ème trimestre Déchetteries n'a pas été payé en 2018.

Les frais de collecte ont subi la révision de prix classique.

La provision pour le démantèlement du four d'incinération est passée de 2,02 € HT/hab à 3,16 € HT/hab : en 2018 ont été payés 55 410 € sur les 78 800 € facturés par le Sybert.

LES DÉPENSES 2018 EN GRAPHIQUE



RECETTES : LES CHIFFRES CLES 2018

INDICATEURS

La Communauté de Communes facture une Redevance Incitative (RI) basée sur le volume des bacs et le nombre de présentations à la collecte.
Ce mode de calcul s'applique aux bacs gris (abonnement + levées) et aux bacs jaunes (abonnement).

RECETTES DU SERVICE ORDURES MENAGERES EN 2018

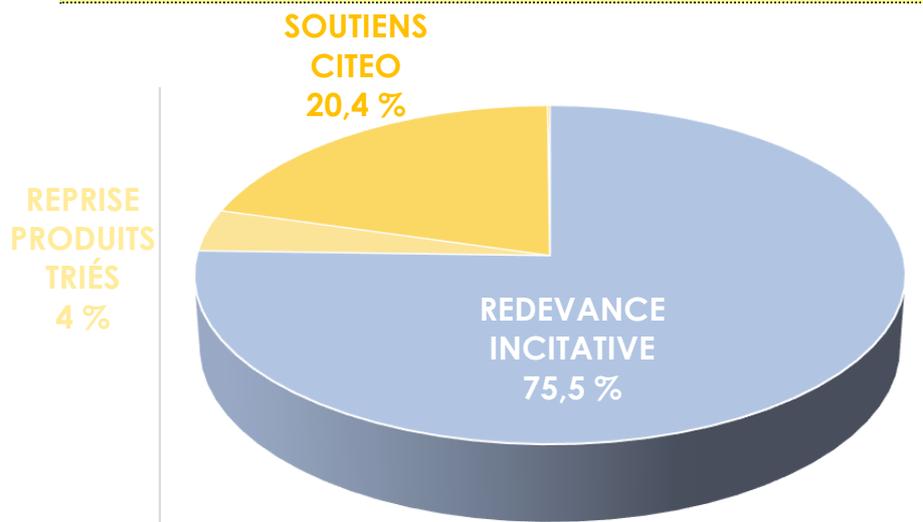
Nature du financement		Rappel 2017	2018	%
Redevance Incitative (asap - dégrèvements)	RI	2 057 163,91 €	1 617 460,41 €	75,5 %
Reprise des produits triés	Vente de matériaux valorisés	121 670,26 €	85 789,98 €	4,0 %
Soutiens Recyclage Emballages et emballages	CITEO	373 506,50 €	437 585,72 €	20,4 %
Recettes exceptionnelles (remboursement frais avocat...)		10 098,00 €	2 498,41 €	0,1 %
TOTAUX	Total recettes	2 562 438,67 €	2 143 334,52 €	100,00%

Explication de la baisse des recettes entre 2017 et 2018 :

Redevance incitative : - 350 000 € car nombreux dégrèvements de 2017 traités en 2018 ; 2018 début de la facturation à échoir : seule la part fixe a été facturée en 2018 ; la part variable (300 000 €) a été facturée sur le S1 2019.

Reprise des produits triés : - 35 881 € ; fluctuation du cours des matières

Soutiens CITEO : + 64 079 € du fait du bonus 2017 attribué par le Sybert selon la performance



13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190704-89-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2019

RECAPITULATIF 2018

	DEPENSES	RECETTES	COÛTS RESTANTS
OM (collecte + traitement)	815 812,76 €	0,00 €	815 812,76 €
RECYCLABLES : DMR + VERRE + PAPIERS (collecte + traitement)	509 636,73 €	437 585,72 €	7 2051,01 €
CONTRIBUTIONS SYBERT	673 336,55 €	0,00 €	673 336,55 €
DECHETERIES	463 098,78 €	0,00 €	463 098,78 €
ADMINISTRATION GENERALE	77 903,20 €	0,00 €	77 903,20 €
COMPOSTAGE	42 517,60 €	0,00 €	42 517,60 €
PREVENTION	30 722,40 €	0,00 €	30 722,40 €
ENCOMBRANTS	23 928,89 €	0,00 €	23 928,89 €
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	108 421,42 €	2 498,41 €	105 923,01 €
AMORTISSEMENTS	72 857,37 €	0,00 €	72 857,37 €
TOTAL	2 203 993,72 €	440 084,13 €	1 763 909,59 €

RI 2018

1 617 598,51 €

Soit, par habitant :

	€	En %
OM (collecte + traitement)	32,71 €	46,25 %
RECYCLABLES : DMR + VERRE + PAPIERS (collecte + traitement)	2,89 €	4,08 %
CONTRIBUTIONS SYBERT	27,00 €	38,17 %
DECHETERIES	18,57 €	26,25 %
ADMINISTRATION GENERALE	3,12 €	4,42 %
COMPOSTAGE	1,71 €	2,41 %
PREVENTION	1,23 €	1,74 %
ENCOMBRANTS (collecte + traitement)	0,96 €	1,36 %
CHARGES GENERALES ET DE PERSONNEL	4,25 €	6,01 %
MATERIEL (AMORTISSEMENTS,...)	2,92 €	4,13 %
TOTAL	70,73 €	



Communauté de Communes

Loue Lison

7 rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
03 81 57 16 33

Service Gestion des Déchets
03 81 57 16 70
03 81 63 84 63
service.dechets@cclouelison.fr